

INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER

Dimanche 17 avril 2016

Madame, Monsieur, l'Amicale Laïque de Nort sur Erdre organise pour sa 15ème année un vide grenier *le dimanche 17 avril 2016 de 7 h 00 à 19 h 00* sur le site du plan d'eau.

Le nombre d'emplacement étant limité aucune inscription ne sera faite le jour du vide-grenier.

- Les exposants seront placés <u>par les organisateurs</u> sur le site du plan d'eau en fonction de leur arrivée, à partir de **7 h 00**. Les exposants qui désirent être ensemble devront impérativement se présenter en même temps.
- Il est demandé **12 euros** pour chaque emplacement de **5 mètres linéaires**. Chaque exposant peut demander plusieurs emplacements. Les organisateurs se réservent le droit de demander un supplément en cas de dépassement de l'emplacement réservé, soit le prix d'un emplacement supplémentaire.
- La date limite des inscriptions est fixée au 8 avril. (Aucun dossier ne sera envoyé après cette date.)
- Vous ne pouvez pas participer à plus de deux vides-greniers par an, vous certifiez que les objets exposés sont votre propriété et n'ont pas été achetés dans le but de revente lors de la manifestation du 17 avril 2016, (Les organisateurs se réservent le droit de faire remballer les exposants qui transgressent cette règle, sans remboursement du prix de l'emplacement)
- Chaque demande doit être accompagnée :
- 1. du règlement à l'ordre de l'Amicale Laïque
- 2. de la <u>photocopie recto verso de la pièce d'identité du demandeur .</u>
- 3. <u>d'une enveloppe timbrée</u> à vos noms et adresse pour l'envoi de la confirmation d'inscription, Aucune confirmation ne sera envoyée par courriel.
- 4. Le bulletin d'inscription est à remplir en ligne à l'adresse suivante : www.resapuces.fr/958
 Le bulletin est accompagné du règlement intérieur, celui-ci s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier. Le vide-grenier est interdit aux professionnels et des contrôles pourront être effectués. En cas d'infraction, le renvoi des professionnels sera demandé, sans remboursement des frais d'inscription.

ATTENTION: Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte et enregistrée.

Le N° de réservation n'est pas un numéro d'emplacement. Le placement se fait en fonction de l'heure d'arrivée.

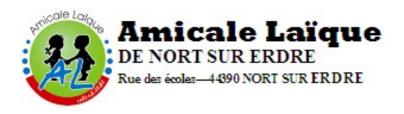
Les points 1,2 et 3 sont à renvoyer à l'adresse suivante :

Amicale Laïque, rue des Ecoles 44390 NORT SUR ERDRE

Renseignements possibles sur videgrenier@alnort.com ou www.alnort.com ou au 06.40.08.46.40

INSCRIPTION 2016 sur internet à l'adresse suivante :

www.resapuces.fr/958



Règlement intérieur du vide grenier de l'Amicale Laïque de Nort sur Erdre

Article 1: Le vide grenier de l'Amicale Laïque de Nort sur Erdre est ouvert à toute personne majeure attestant sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal), en vue de vendre exclusivement des objets personnels usagés.

Le vide grenier est interdit aux professionnels.

Les exposants en alimentaire sont refusés.

- **Article 2** : Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier.
- **Article 3** : Une pièce d'identité et le règlement du prix de(s) l'emplacement(s) seront demandés à chaque exposant. Une facture sera délivrée sur simple demande le jour du vide grenier.
- **Article 4** : L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité de tous.
- **Article 5** : La marchandise proposée à la vente devra être la seule propriété de l'exposant, en cas de contrôle sa responsabilité sera engagée. Aucune marchandise neuve.
- **Article 6**: La vente ou le don d'animaux est interdit sur notre vide grenier. Tout support vidéo à caractère pornographique, les drogues et dérivés, les armes sauf celles de collection reconnues comme telles, sont formellement interdits. Toute dérogation après contrôle entraînera l'exclusion du contrevenant sans remboursement du prix de l'emplacement.
- **Article 7** : Aucun véhicule ne sera admis sur l'exposition ; en revanche ils pourront se trouver derrière l'emplacement de l'exposant dans la limite du possible (1 seul véhicule).
- **Article 8** : Nous vous placerons sur le terrain à partir de 7h00, vous ne pourrez commencer à remballer qu'à partir de 17h30 sauf demande expresse à la réservation.



Article 9: Le prix de l'emplacement est fixé à 12 euros pour 5 mètres de façade, chaque exposant peut demander plusieurs emplacements; le chèque est encaissé le lendemain de la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit de demander un supplément en cas de dépassement de l'emplacement réservé, soit le prix d'un emplacement supplémentaire.

Article 10 : Il n'y aura pas de remboursement des pré-inscriptions même en cas d'absence motivée.

Article 11 : La nouvelle législation municipale des déchets impose à chaque exposant de ramasser ses déchets. Les espaces verts devront être respectés et l'emplacement nettoyé au moment de votre départ. Un contrôle de la propreté des emplacements pourra être effectué.

Article 12 : L'organisateur fait le maximum pour que la manifestation se déroule dans les conditions prévues. Il ne peut être tenu pour responsable en cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit. L'annulation de la manifestation ne peut donner lieu à aucune indemnité quel qu'en soit le motif. En cas d'annulation, les exposants seront remboursés.

Article 13: L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les exposants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

* _____ *

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier de l'Amicale laïque de Nort sur Erdre, et vous souhaitons une agréable journée lors de votre participation.